

N°4

juin 2015
SOMMAIRE

Edito	2
L'écho des commissions 3 à 11	
CCAS	12
Vie locale	13 à 16
Focus	17
Vie associative	18 à 21
Agenda	22
État civil, Libres opinions	23



sumène
le journal



Chers Suménoises et Suménois,

Nous voilà revenus à l'été, avec son cortège de festivités et d'événements en tous genres, pour notre plus grand plaisir. Sumène est bien vivante, tout en gardant son caractère typique. Il a d'ailleurs été le coup de cœur du réalisateur britannique Charles Garrad qui l'a choisie comme cadre pour le tournage de son prochain film « Waiting for you » (désolé pour les quelques désagréments ...).

C'est pourquoi nous nous efforçons d'apporter quelques améliorations à notre village, autant pour le préserver, que pour le quotidien des habitants. Certaines sont en passe d'aboutir, comme les travaux sur la RD11, qui devraient être terminés à la mi-juillet.

Pour ce qui est de la station d'épuration, de fâcheux contretemps nous obligent à reconsidérer le projet dans son ensemble. Vous pouvez en prendre connaissance dans l'article, ci-contre, consacré à ce sujet.

Heureusement, la plus grande partie des dégâts dus aux inondations de septembre ont été réparés.

D'autres projets avancent : l'espace pour tous (nom à définir), lieu d'information et de ressources pour les Suménois, va trouver place dans l'ancienne mairie ; l'Assemblée Participative des Habitants va pouvoir recueillir vos suggestions et avis ; la Voie verte Ganges-Sumène, sera ouverte courant 2016.

En ce début d'été, des conventions ont été signées avec les commerçants et artisans du village pour définir l'utilisation du domaine public et leur permettre de développer leur activité.



Chantal Gayaud, 2^e prix du concours photo « Sumène la secrète »

Nous avons finalisé en juin le diagnostic environnemental et territorial du Plan Local d'Urbanisme avec le bureau d'études Urba pro. La prochaine phase sera la réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable à l'issue duquel sera lancée l'enquête publique.

Vous trouverez sans doute réponse à quelques-unes de vos questions dans ce journal, notre équipe reste bien entendu à votre écoute pour toute explication complémentaire.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter un bel été, à vous et à vos familles, qu'il soit un temps privilégié de repos et de partage !

Bonne lecture,

Jérôme Morali, maire.

DÉGROUPEMENT

Notre commune est passée en zone de dégroupage total pour la téléphonie fixe, offrant ainsi aux utilisateurs la possibilité d'accéder à la télévision via internet depuis les box des différents opérateurs.

L'accès à ce service présente quelques contraintes :

de manière générale, les habitants qui résident à plus de trois kilomètres du centre de Sumène auront des mauvaises réceptions, en plus d'une cotisation supplémentaire pour location de décodeur.

Mais aussi quelques avantages :

la disparition progressive des paraboles dans le centre ville, et la continuité de réception lors des orages !

Ceci dit, en cette saison, vous pouvez éteindre votre téléviseur pour profiter des beaux jours, de la beauté des paysages autour de Sumène et des nombreuses festivités proposées !

CONSEILLER GÉNÉRAL ET CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

A l'issue de la cérémonie commémorative du 8 mai 1945, Jérôme Morali, le maire de Sumène, a remercié William TOULOUSE pour son action sur notre territoire en tant que Conseiller général, de 2006 à 2015. Il a notamment relevé son soutien au projet de la Voie Verte réalisée par le Conseil général du Gard. Par la même occasion, il a salué l'élection de Martin DELORD, notre nouveau Conseiller départemental et lui a souhaité la bienvenue.



STATION D'ÉPURATION

Le point sur le projet de STEP

Comme nous l'avions annoncé dans le dernier bulletin, nous avons lancé la phase 1 des travaux pour la réalisation des lits plantés de roseaux pour la filière boues. Nous avons pris rendez-vous avec le sous-préfet pour obtenir une dérogation pour leur hauteur.

Nous souhaitons les construire avec des voiles en béton de 1m50 de haut quand les services de la préfecture, pour cause d'inondabilité du site, nous imposaient 2m50.

Peine perdue ! Cela nous a été refusé sans vraiment entendre nos arguments mais, cerise sur le gâteau, nous avons reçu un courrier, quelques jours plus tard, nous enjoignant de prévoir, en plus, des mesures de compensation. Cela veut dire que nous devrions, dans le lit majeur et en amont immédiat de la station, creuser un grand trou d'un volume au moins égal à la station !

Et ceci pour, théoriquement, éliminer la surcote que la station créerait sur une crue centennale. D'après notre bureau d'études, cette opération coûterait entre 200000 et 300000€ ! Avec des subventions quasi inexistantes !

Jamais, au cours de tous nos échanges avec la DDTM, il n'a été question de ces mesures de compensation. Elles sont prévues dans la loi de 2009 mais, jusqu'à présent, elles étaient rarement demandées pour une station d'épuration concernant moins de 2000 habitants.

Il semble que, suite aux événements de l'automne dernier, la préfecture de Gard tienne avant tout à appliquer scrupuleusement la réglementation pour ne pas engager sa responsabilité en accordant une dérogation quand celles-ci sont accordées ailleurs pour, justement, tenir compte des spécificités d'un territoire dans l'application d'une réglementation de portée

nationale voir européenne. Car il est évident que les crues éclair cévenoles ne sont pas les crues de la Seine et encore moins celles du Danube.

Mais, foin des évidences, la préfecture applique sa doctrine. Devant cette contrainte supplémentaire, nous avons décidé de stopper les travaux et de reprendre le dossier pour réétudier les possibilités d'implantation de la station hors zone inondable.

Finalement, il est heureux que les travaux ne soient pas plus avancés, et que nous ayons pris le temps de réfléchir à toutes les implications, auquel cas nous serions dans l'obligation de réaliser ces mesures compensatoires, quel que soit le projet situé sur l'emplacement actuel de la station.

Richard Leprovost

PROPRETÉ DU VILLAGE

ça déborde !

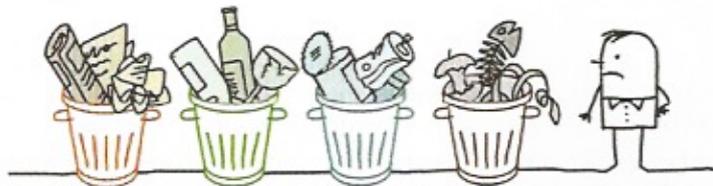
Pour nos poubelles, l'été n'est pas la meilleure saison ! Quelques petits rappels pour éviter les débordements :

- Apporter les encombrants (matelas, frigos, etc...) à la déchèterie de Ganges (zone artisanale, vers l'ancienne gare). En cas d'impossibilité ou de manque de véhicule, prendre rendez-vous à la mairie de Sumène.
- Déposer les sacs jaunes papier/plastique/métal le mardi soir, mais pas avant.
- Composter les déchets ménagers (se renseigner à la mairie)
- En cas de doute sur le tri, jeter dans la poubelle grise normale, car les erreurs coûtent cher en main d'œuvre.

Moins on trie, plus ça va nous coûter cher !

Si vous voulez en savoir plus :

- [youtube.com/watch?v=v5ktL_0mWn0&feature=youtu.be](https://www.youtube.com/watch?v=v5ktL_0mWn0&feature=youtu.be)
- sytoma.org/Presentation.html

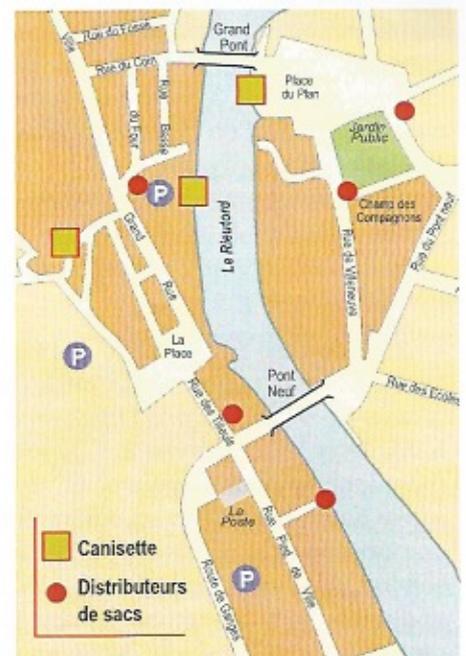


CHERS TOUTOUS

La municipalité a investi dans des canisettes et des distributeurs de sacs pour réduire les déjections canines dans le village (notés par des points rouges sur le plan) ; elle va poursuivre son effort afin de rendre les berges praticables... et le barbotage des enfants un peu plus hygiénique ! (futures installations marquées par des carrés verts).

Merci à ceux qui utilisent déjà ces dispositifs, grâce à eux le village devient plus agréable...

Attention, dès que tout sera définitivement en place, nous veillerons à ce que la réglementation soit respectée !



COMMISSION DÉMOCRATIE LOCALE

Les débuts de l'APH

L'Assemblée Participative des Habitants s'est constituée le 12 février. Suite à la soirée de présentation du diaporama « Regards sur Sumène » par le CAUE* du Gard, des Suménois intéressés ont proposé leur candidature. La liste a été validée par délibération du conseil municipal le 16 avril. Les différentes catégories de la population y sont représentées, mais on note un manque de « jeunes de 18 à 30 ans », moins disponibles sans doute (si vous êtes de ceux là, et que ça vous dit, 2 places vous sont réservées !)

Le premier travail de l'assemblée a été de se donner une charte de fonctionnement (voir plus loin). Elle doit bientôt choisir son président.

La participation de ses membres à la réflexion sur le PLU est son premier chantier, le premier volet sur le diagnostic a fait l'objet d'un compte-rendu détaillé.

Afin d'échanger avec l'ensemble de la population, l'APH pourra ensuite organiser une réunion publique d'information sur la version définitive du rapport de présentation, avec l'aide du bureau d'études. Concernant cet état des lieux sur Sumène, vous pouvez d'ores et déjà faire part à ses membres de vos questions ou remarques (directement en mairie ou par courrier ou mail à mairie-de-sumene@wanadoo.fr en spécifiant dans l'objet « APH »).

*CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

CHARTRE

I – L'Assemblée Participative des Habitants : à l'occasion de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme, le Maire et le conseil municipal affirment leur volonté d'instituer un dialogue permanent avec les différentes composantes de la société civile, au service d'un développement global et durable de la commune. Ils proposent donc aux Suménois du bourg et



des hameaux la mise en place d'une Assemblée Participative des Habitants dite APH.

II – RÔLE de l'APH : l'APH œuvre exclusivement pour l'intérêt général et participe à la construction de l'avenir de la commune.

C'est un organe consultatif auprès des élus du conseil municipal. Il produit des avis qu'il soumet au conseil municipal ; à l'inverse, le conseil municipal peut le saisir sur toute question relative au développement ou à l'aménagement de la commune.

Il a un rôle d'éclaireur de la décision politique en s'appuyant sur le débat permanent, l'analyse, la concertation, la réflexion collective et la veille stratégique.

Deux grands objectifs lui sont assignés : 1- fédérer les énergies des acteurs locaux et des institutions ; 2- rester ouvert aux porteurs d'innovation.

Il est bien entendu qu'en aucun cas l'APH ne traite de sujets d'intérêts personnels dont le traitement reste la prérogative du Maire.

III – MEMBRES de l'APH : le Maire est membre de droit de l'APH.

• Conditions de participation pour être membre : être concerné par le développement de la commune ; résider dans la commune ou y être contribuable ou être un professionnel installé sur la commune (commer-

çant, artisan...) ; s'engager à œuvrer dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants ; respecter la présente charte.

• **Durée :** le mandat de membre est relatif à la durée du mandat des élus en cours. Il ne donne droit à aucune indemnité. En cas d'élections municipales, l'APH sera suspendue 6 mois avant la date du vote.

• **Composition :** afin de conférer une réelle efficacité à l'instance consultative et de garantir de bonnes conditions de débat et d'expression en son sein, le nombre de membres est limité à 25 titulaires.

Suite à appel à participation, les membres désignés, le sont par tirage au sort, par catégories* (si le nombre de candidatures dépasse le quota défini), en veillant aux équilibres des catégories socioprofessionnelles, âges et répartition géographique.

Une co-présidence de l'APH est assurée conjointement par le président de la Commission Communication/ Démocratie locale et par un membre citoyen de l'APH nommé par l'ensemble des membres et pouvant être éventuellement remplacé chaque année.

La notion de membre « suppléant » n'est pas retenue.

La défection d'un ou plusieurs membres de l'APH peut donner lieu à remplacement avec accord de l'APH.

IV – FONCTIONNEMENT de l'APH

- Rythme de croisière : L'APH se réunit à l'initiative du Maire suivant les besoins ou à la demande motivée d'un membre de l'APH. Elle peut être saisie également par une des Commissions municipales : Culture, Economie/Finances, Urbanisme, Social.

Les dates et ordres du jour des réunions sont communiqués par les coprésidents aux membres de l'APH au moins 7 jours avant les dates de tenue de ces dernières. Au moins un élu représentant la commune sera systématiquement présent.

- Groupes de travail : L'activité concrète de l'APH se déroule au sein de groupes de travail.

Les membres se répartissent librement entre ces groupes, en fonction de leurs centres d'intérêt.

Des réunions régulières au rythme d'une par mois sont préconisées.

- Réunions plénières : au minimum deux réunions plénières ont lieu chaque année, sur convocation de la coprésidence.

En juin pour rendre compte des travaux de groupes et en décembre pour rendre compte et fixer le programme de travail des groupes pour l'année suivante.

- Concertation avec la population : Les membres de l'APH ont un rôle de relais et d'écoute auprès de la population. Leurs noms seront communiqués afin que chaque citoyen puisse émettre des observations, demandes, alertes etc.

L'APH peut utiliser les outils de concertation suivants : organiser une campagne d'information ; organiser une réunion publique ; organiser une consultation ou un référendum.

- Restitution des débats : L'APH émet des avis, recommandations, propositions ou vœux. Les avis doivent être issus d'un travail de réflexion et de construction collective. Ils sont rédigés, débattus en réunions et formalisés. Chaque groupe désigne en son sein un rapporteur.

- Budget de fonctionnement : Les crédits et la logistique nécessaires au fonctionnement de l'APH sont inscrits au budget du conseil municipal au travers de la Commission Communication/Démocratie locale.

- Communication : La communication des comptes rendus des travaux est assurée par les bulletins municipaux, le site internet, les panneaux d'affichage et les médias. Les ordres du jour et les comptes rendus seront également consultables en mairie.

V – Des devoirs plutôt que des droits : chaque membre s'engage à participer régulièrement aux travaux et à apporter sa pierre aux débats. Il est possible de participer à plusieurs groupes de travail. Chaque membre s'attache à porter une analyse globale sur les problèmes et projets de la commune, en intégrant tous les points de vue. Chaque membre participe au mûrissement des idées, à l'évolution des mentalités et des attitudes, au lancement éventuel d'actions de mobilisation.

- Limites de compétences et d'action : l'APH ne peut se transformer en association de riverains indépendants de la commune, ni remplacer l'organe de décision qui reste le conseil municipal, ni se substituer aux activités des associations, comités ou collectifs actifs dans la commune ni régler des problèmes personnels, quelle qu'en soit la légitimité. Cette Charte vaut règlement intérieur et peut être revue à la demande de M. le Maire ou de la majorité de l'APH avec l'accord de celui-ci.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), donne un avis favorable à l'adoption de cette charte.

LISTE DES MEMBRES DE L'APH :

DAMIEN ANXIONNAT, MARTINE BARBIER, CÉCILE BERTHET, STÉPHANE BOISSIERE, HUBERT BRESSON, MURIEL CASTANIER, JOELLE FAVREL, CHANTAL GAYAUD, SYLVIE GENOT, MARTINE ITIER, PASCALE ITIER, CLARA VON KUNSBURG, VIVIANE LAFFONT, DELPHINE MABILLE, CATHERINE MARTINEZ, CHRISTINE PARRE, JEAN-CLAUDE PINTARD, ANDRÉ POUDEVIGNE, VÉRONIQUE REDARES, THIERRY RIBALDONE, ASTRID ROCHER, NATHALIE RUIZ, FRANÇOISE TEISSERENC, WILLIAM SALERY .

*catégories |> professionnelles : artisans, entrepreneurs, commerçants, agriculteurs, professionnels de santé, associatifs, hébergeurs, acteurs du tourisme |> âge : 18/25 ans, 25/60 ans et plus, retraités |> géographique.

LA VOIE VERTE

La première phase des travaux (purge et consolidation des falaises, murs et viaduc) est terminée .

La deuxième phase (revêtement, rambardes et aménagements divers) est actuellement soumise à la consultation des entreprises mais elle ne peut commencer avant la fin de la période propice à la reproduction des espèces d'oiseaux protégées, puisque la Voie verte traverse la zone Natura 2000, soumise à une stricte réglementation environnementale.

En tout état de causes, les travaux - budgétisés sur 2015 - reprendront à l'automne.

L'aménagement de l'arrivée au plateau de la gare a fait l'objet d'une concertation entre les services du Conseil départemental et la municipalité.

L'éclairage des tunnels correspond à la dernière tranche, prévue en 2016.



CHAMPIGNONS

Le champignon félin est venu à bout des sophoras implantés sur le tracé de la RD11 en haut de l'Enclos ; trois micocouliers, arbres vigoureux à feuille caduque qui résistent bien à la sécheresse, viendront les remplacer.

ACTUALITÉ

TAFTA et BIOCOOP, deux délibérations symboliques votées dernièrement par le conseil municipal ! Pour en savoir plus, lisez les pages 2 et 5 du cahier central...

COMMISSION FINANCES LE BUDGET

Le budget prévisionnel 2015 qui a été voté le 31 mars 2015 reste sous le signe de la prudence. Pourquoi l'équipe municipale a-t-elle fait ce choix ?

Tout d'abord, les dotations de l'Etat sont en nette diminution : de 8.900€ en 2014 mais de plus de 22.000€ chaque année de 2015 à 2017.

A ce jour nous ignorons le taux définitif de subventions qui sera attribué sur les travaux suite aux intempéries. Une première indication globale de 57% nous a été donnée par la Préfecture ; nous avons prévu 70% mais chaque partenaire, Etat, Région etc. va nous communiquer précisément ses taux. 8 mois après, ces travaux ont été réalisés et payés aux différents intervenants. Nous avons reçu une aide technique et financière inespérée de la part du SIVU (80%) et du SIVOM (20%) pour reconstruire le Mur aux Moines rapidement.

La commune récupérera peu à peu à partir de 2016 de la marge de manœuvre (trésorerie) dégagée de la baisse des annuités de la dette en intérêt et capital : 9.000€ pour 2016 puis 16.000€ en 2017, etc. (schéma ci-dessous).

Le projet de la RD11 : suite au désengagement de l'Etat au titre de la subvention demandée, le projet avait été remanié afin de minimiser la part restant à la commune. Le coût global en est de 224 761€ HT. À l'heure où nous imprimons, les travaux ont démarré.



Cette année l'équipe municipale va privilégier la mise en place d'un espace pour tous à l'ancienne mairie. Quelques travaux d'amélioration et d'aménagement (équipement des locaux) sont nécessaires et pris sur le budget communal.

Le PLU étant à nouveau en élaboration, son coût et celui des études ne fait plus l'objet de subventions, celles-ci ayant été épuisées lors de la précédente mandature. Le Parc National des Cévennes que nous venons de solliciter est susceptible de nous aider à hauteur de 10%.

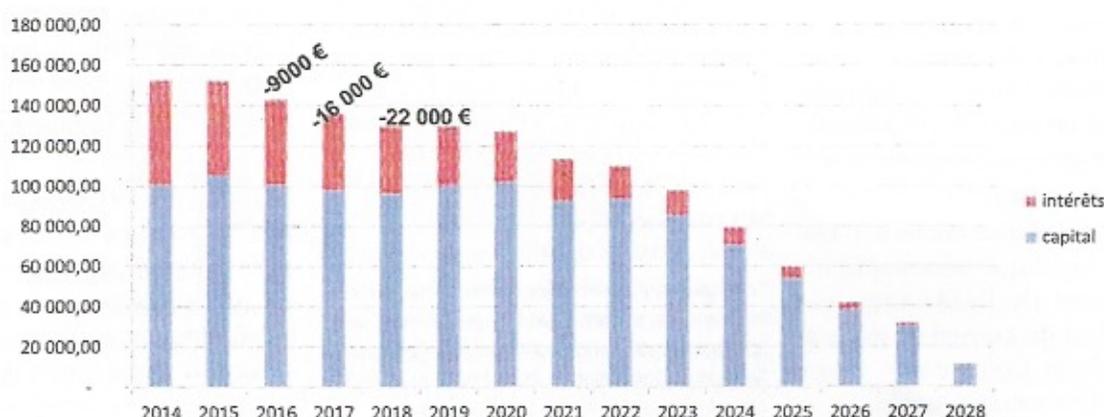
Des imprévus sont apparus depuis le vote des budgets :
- le stade et l'obligation de mettre un grillage autour de la surface de jeu ;
- la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux (204 500€ sur 6 ans) ;
- la numérisation de l'Etat civil ;
- des travaux de système de protection cathodique (budget de l'eau).

Toutes les informations sur les budgets (schéma, camemberts) se trouvent en cahier central. Les budgets peuvent être consultés en mairie.

Pascale Castanier

Éléments d'analyse complémentaire : prospective

- Le tableau d'extinction de la dette ! ☺ Il montre l'évolution de la dette jusqu'à son extinction : chaque année, quels seront les intérêts à payer, le capital à rembourser... Il ne comprend évidemment pas l'impact de futurs emprunts
- Au 1^{er} janvier 2014, la commune devait **1 180 551 €** à rembourser d'ici 2028.
- D'ici 2019, l'annuité de la dette (intérêt et capital) va peu décroître (-15 % entre 2014 et 2019) ce qui permet néanmoins de « récupérer » entre 9000 € et 16 000 € de marge à partir de 2016



DEROULEMENT du PLU

Nous sommes dans la phase **DIAGNOSTIC** du territoire communal, qui se déroule en allers-retours entre le bureau d'études Urbapro et le comité de pilotage du PLU, augmenté de trois délégués de l'Assemblée Participative des Habitants.

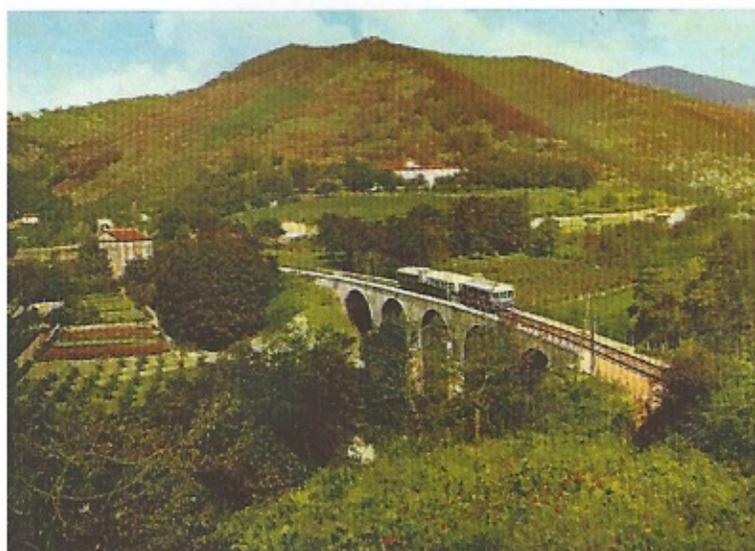
Les premiers échanges ont permis de définir et de décrire les différentes unités paysagères communales comme les gorges du Rieutord, le site de Cézas, les écarts et mas isolés ou les crêtes.

A ces différentes unités paysagères sont attachées des contraintes, mais aussi des enjeux pour notre commune, c'est à dire des défis à relever pour un développement harmonieux du village.

En effet, le principal objectif du PLU est d'anticiper pour les 20 ou 30 ans à venir : quel cadre de vie voulons-nous offrir aux futurs habitants ? Comment pouvons-nous à la fois préserver le capital paysager et architectural de la commune toute entière, tout en rendant le territoire plus attractif, dans la perspective d'un développement économique axé sur le tourisme vert, l'agriculture et le patrimoine ?

Issus des objectifs que se sont donnés les élus - et qui ont été exposés sous forme d'un préambule au PLU (voir journal N°3) - les défis sont multiples ; citons-en 10 parmi les plus importants :

- Proposer un développement urbain modéré, tenant compte de la croissance démographique mais en lien avec la capacité des équipements publics (voirie, station d'épuration, ressource en eau...).
- Maintenir les entreprises, artisans, petits commerces et services sur le territoire communal. (communication aux habitants, amélioration de la couverture numérique).
- Prendre en compte les caractéristiques physiques dans les réflexions d'aménagement.
- Préserver les grandes entités paysagères pour garantir la qualité du cadre de vie (éviter le mitage du paysage par une urbanisation diffuse).
- Soutenir la vocation agricole et environnementale de qualité, porteuse d'identité et vecteur d'activité.
- Protéger les éléments du patrimoine participant à la richesse et à l'identité de la commune.
- Favoriser les services et logements adaptés aux personnes âgées tout en permettant aux jeunes actifs de s'installer, à travers une offre locative variée.
- Libérer certains espaces publics grâce à l'aménagement de parkings en bordure du bourg ancien



- Encourager les déplacements doux et favoriser les transports en commun (Voie verte, covoiturage).
- Réserver des zones proches du bourg pour des aménagements collectifs futurs (lieux d'accueil touristique, maison en partage, jardins partagés...).

Ce ne sont là que quelques exemples parmi les nombreux choix que nous devons opérer à travers cette réflexion sur le devenir de Sumène.

Les contraintes physiques et environnementales sont nombreuses, c'est un peu le revers de la médaille, on ne peut pas avoir un cadre naturel et culturel riche, et aucune obligation en conséquence !

Mais nous devons aussi nous donner les moyens de ne pas bloquer toute initiative et être capables de proposer des solutions alternatives pas trop coûteuses.

Le document-diagnostic intégral peut être consulté en mairie, les membres du groupe de pilotage sont également prêts à répondre à toute question concernant cet état des lieux.

Suite à la réunion de travail du 13 mai, à laquelle participaient des élus, le bureau d'études et des membres délégués de l'APH, nous avons pu faire un premier bilan des « opportunités foncières ». Celui-ci montre que - dans le cadre actuel du POS - nous ne disposons pas des disponibilités foncières suffisantes pour couvrir l'accroissement démographique projeté à l'horizon 2030 (hypothèse d'accroissement de 0,8 % par an, c'est à dire une augmentation de 255 habitants d'ici 15 ans).

Ce travail de planification est donc bien indispensable, il va falloir réfléchir à une certaine extension urbaine, dans le respect des obligations et sans charges lourdes pour la commune.

Le rapport de présentation définitif sera exposé par le bureau d'études fin juin.

DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS dit DAB

En novembre 2014, après avoir rencontré la Présidente de la Commission Départementale de Présence Postale, nous avons saisi le Groupe LA POSTE pour demander l'installation d'un DAB sur notre commune.

Nos arguments étaient, d'une part le fait que Sumène est une commune rurale, classée en zone montagne et d'Aide à la Finalité Rurale, entourée de hameaux et de communes isolées des Cévennes, d'autre part le fait que la vocation touristique est en train de s'affirmer à travers l'attractivité du Parc des Cévennes, l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, la future Voie verte Ganges-Sumène.

La demande en retrait d'espèces est constante et devient pressante. Le village est pénalisé en matière de développement de la vie économique, commerces, etc..

Une commission au 17 décembre devait décider d'une étude technique et financière de cette installation. Cette étude devait nous indiquer les nécessités techniques mais aussi le coût de l'installation, la fourchette de prix nous ayant été donnée se situait entre 40 000 et 90 000€.

Peu après, nous avons appris que cette étude ne serait pas lancée faute d'éligibilité car la ville de Ganges se trouverait à une distance suffisante pour répondre aux besoins ! Moins de 5km ou de 20mn en voiture !

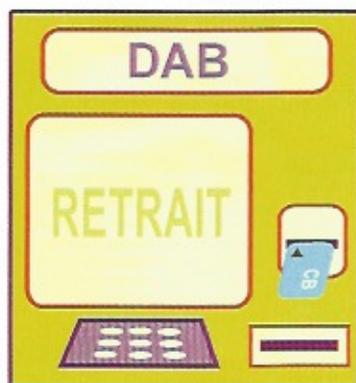
Nous avons aussitôt répondu que, effectivement il fallait dans ce cas pouvoir se déplacer en voiture, le village est peu desservi en bus ! Et les utilisateurs potentiels qui ne pouvaient retirer des espèces que sur Ganges effectuaient ensuite leurs achats sur Ganges.

Le 19 février, nous apprenions que l'étude avait été lancée mais aussitôt stoppée !

Nouveau courrier de notre part précisant que Sumène est la 5^e commune en habitants sur le territoire du nouveau canton et que Valleraugue, commune moins peuplée, possède un DAB.

Fin mars 2015, la Commission Territoriale de Présence Postale nous indique avoir transféré notre demande à l'Observatoire de présence Postale, sorte d'instance d'appel du Groupe LA POSTE.

A ce jour nous ne connaissons pas les suivis mais nous irons au bout du processus et si tous les refus nous étaient signifiés, peut-être qu'une action citoyenne serait lancée avec tous les habitants du secteur.



Pascale Castanier

COMMISSION URBANISME



INSCRIPTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

C'est en plein cœur du pays Cévenol que l'Oustal de Tarteron tisse son histoire depuis le XV^e siècle. Cette demeure familiale, soigneusement sauvegardée depuis des générations, est en effet intimement liée au travail du textile.

Depuis le 18 décembre 2014 le Domaine de Tarteron, situé Grand rue et Place de l'Eglise, appartenant à Monsieur Etienne de CLERCQ, est inscrit au titre des monuments historiques pour l'ensemble du domaine, à savoir la maison et le parc en totalité ainsi que les façades et toitures de la filature. (arrêté préfectoral 2014/352-0003).

Cet ensemble présente « un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation car il constitue un ensemble rare et remarquable qui réunit trois thématiques importantes du patrimoine architectural, industriel et paysager et que cette stratigraphie exceptionnelle témoigne particulièrement bien de l'histoire de cette partie des Cévennes du Sud. »

Cette inscription entraîne automatiquement une servitude de protection de ses abords. Cette servitude s'applique à tous les immeubles et les espaces situés à la fois dans un périmètre de cinq cents mètres de rayon autour du monument et dans son champ de visibilité. La servitude de protection des abords des monuments historiques répond à la nécessité de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'atteinte visuelle grave au monument, à son écrin bâti ou végétal, ainsi qu'aux perspectives qui s'ouvrent devant lui.

Tous les travaux à l'intérieur de ce périmètre ou susceptibles de modifier l'aspect des abords, doivent dans un premier temps faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux ou d'un permis de construire déposé en mairie. Ils doivent, dans un second temps, recueillir l'accord de l'architecte des Bâtiments de France qui vérifie au cas par cas la situation dans le champ de la visibilité.

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, ce périmètre peut sur proposition de la commune et avec l'accord de l'architecte des Bâtiments de France, être modifié sous diverses conditions.

Pascale Castanier

L'OUSTAL DE TARTERON

Composé à l'origine de 3 propriétés bâties sur les fondations d'un prieuré des moines de St Benoît d'Aniane érigé au cours du XIII^e siècle, l'ensemble immobilier actuel dénommé « Oustal de Tarteron » est né de l'alliance de Jean de Tarteron, dont la famille occupait une partie, avec Marie Nissolle en 1681 qui habitait l'autre, qu'elle avait reçue en héritage en 1645 de sa tante Diane de Philip.

La maison principale a beaucoup évolué au cours des siècles. Mais, c'est au milieu du XVIII^e qu'elle fut l'objet de très importants travaux tant intérieurs qu'extérieurs que fit réaliser Jean II de Tarteron né en 1687, sous la conduite d'architectes parisiens célèbres et disciples du très réputé Blondel. Les structures extérieures et intérieures actuelles datent de cette époque.

Il convient de citer « l'ensemble protestant » composé d'une pièce au rez de chaussée aménagée en « chapelle » entre 1600 et 1620 par le pasteur Abraham de Saint Loup.

Dans la pièce située au dessus, un placard à deux vantaux en noyer de l'école de Sumène dont le linteau est orné d'une fresque et d'une phrase de la Bible « Crains Dieu et observe ses commandements » était à l'époque le moyen de gagner l'oratoire par un escalier de bois aujourd'hui disparu.

Située dans le parc de la propriété en bordure des ruisseaux du Rouquet et du Conterone, la filature de la famille Tarteron est considérée comme la plus ancienne de Sumène (XVII^e) et répertoriée dans la base Mérimée. A sa fermeture en 1840, elle utilisait 3 chaudières et employait 35 ouvrières. Un grand et profond bassin couvert qui servait de réserve d'eau existe et fonctionne toujours. A partir des cocons, la soie était filée et envoyée pour être tissée à Lyon où les Tarteron disposaient de compagnies de tissage.

En 1850, Ernest de Tarteron (1824-1888) a élégamment rénové l'édifice en bâtiment d'agrément selon les usages



et les goûts de l'époque. La façade ornée de clochetons est ajourée par des portes et fenêtres en arc plein cintre. L'ensemble a été partagé en trois :

- Salon billard avec un beau plafond à la française
- Orangerie avec des charpentes métalliques, méthode Eiffel
- Volière avec pigeonnier à colombage.

Aujourd'hui les pièces ont changé d'affectation et ont été modifiées, mais tous les éléments intéressants ont été préservés.

Le Parc

Réaménagé par Jean II de Tarteron au début du XVIII^e siècle lors des grands travaux dans la maison, le parc a été enrichi d'essences exotiques et parfois rares entre 1850 et 1860 par Ernest de Tarteron sur les conseils éclairés de son ami Eugène Mazel, créateur de la Bambouseraie de Prafrance à Anduze.

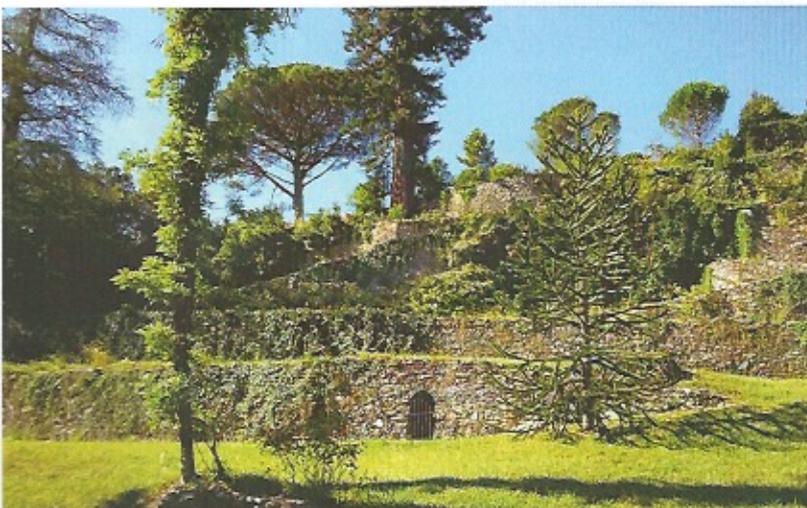
Aujourd'hui, plusieurs arbres ont disparu, mais les remplacements ont été faits avec la volonté de conserver le caractère souhaité par Ernest.

En effet, on y découvre un ensemble de « traversiers » qui permettent de barrer le relief latéralement et ainsi d'éviter les désastres de l'érosion, mais aussi de réaliser des cultures sur les surfaces ainsi créées et faciliter les déplacements tant à pied qu'à cheval.

Ainsi nous trouvons dans le parc tout un système hydraulique savamment bâti en pierres de schiste : « gourgues » (réserves d'eau creusées dans le sol et recouvertes de voûtes), « mines » (galeries qui s'enfoncent sous les falaises pour aller chercher l'eau), bassins couverts, le tout encore en état correct.

Depuis plus de cinq siècles, l'Oustal a suivi l'histoire d'une famille selon les modes de vie et les fortunes diverses de chaque génération avec les adaptations correspondantes.

Pascale Castanier





COMMISSION CULTURE/SPORT/TOURISME

Journée Intercommunale des Associations

Elle aura lieu **dimanche 13 septembre 2015** à St Bauzille de Putois. Depuis 3 ans, à l'initiative de plusieurs communes du territoire, cette journée est devenue « intercommunale » dans l'objectif de diversifier l'offre d'activités proposées aux habitants de la communauté de communes et de permettre aux associations d'échanger des idées ou des projets.

Pour rappel, en 2012, s'étaient réunies pour cette journée les associations de St Bauzille et Brissac. En 2013, c'est Brissac qui avait organisé et invité toutes les autres associations de la Communauté de Communes. En 2014, Brissac avait à nouveau invité toutes les associations de la Communauté de Communes, St Bauzille ayant opté pour une autre date.

Sumène s'était proposé pour 2015. Mais lors de la réunion de préparation du 3 mars, St Bauzille a annoncé son intention d'organiser sa propre manifestation le même jour. S'en sont suivis de nombreux échanges quant à la pertinence de maintenir deux manifestations identiques. Changer la date n'était pas envisageable (dimanche 6 : Ganges 1900, le 20 : Journée du Patrimoine) et les représentants d'associations ont souligné le fait qu'il ne leur était pas possible de se mobiliser 2 fois dans le mois.

Pour ne pas pénaliser les associations, il a donc été conclu que la Journée Intercommunale des Associations se déroulerait cette année à St Bauzille. Une réunion entre élus des communes de Sumène, Brissac, St Bauzille, Laroque et Cazilhac a été organisée le 17 mars afin d'en définir les modalités d'organisation pour les années à venir. Il a été décidé d'établir une convention, qui a été signée lors de la première réunion d'organisation lundi 27 avril.

Convention pour l'organisation de la Journée Intercommunale des Associations

Les communes de Brissac, St Bauzille de Putois, Sumène, Cazilhac et Laroque s'engagent par convention à :

- Recevoir dans leur village - et lorsque c'est leur tour - la Journée Intercommunale des Associations, ouverte à toutes les associations œuvrant sur le territoire de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises à la date fixée d'un commun accord (en principe le 2^e dimanche de septembre)
- Ne pas organiser d'événement similaire ou concurrent sur leur commune durant le mois de septembre chaque année.

- Réserver en priorité la tenue de stands de buvette ou de petite restauration aux associations de la commune organisatrice.

- Participer aux réunions de préparation, en rédiger le compte-rendu à leur tour et l'adresser aux partenaires.

- Prévoir tables et bancs en nombre suffisant pour le repas quel que soit sa forme (traiteur, tiré du sac ou partagé)

- Respecter le planning de roulement annuel de la Journée Intercommunale des Associations établi en accord avec les autres communes :

2015 : St Bauzille de Putois / 2016 : Sumène / 2017 : Cazilhac / 2018 : Laroque / 2019 : Brissac

- Participer à la réunion-retour après la manifestation.

L'ensemble des communes y participant par la présence de leurs associations s'engagent à :

- Transmettre en temps utile les informations concernant la journée à toutes les associations de leur territoire.

- Transmettre chaque année à la commune organisatrice le listing actualisé de leurs associations.

- Assurer la communication de la manifestation sur leur territoire : proposition et respect de l'identité visuelle, déclinaison sur les différents supports (en accord avec les autres communes) / Impression et diffusion dans la presse du Gard et de l'Hérault / Pose de banderoles, d'affiches, distributions de flyers / Annonce dans le bulletin municipal, site internet etc.

- Assurer une aide logistique : mise à disposition de personnel technique le vendredi et le lundi et présence des élus le dimanche pour installation et rangement / Prêt et livraison sur place du matériel demandé, en fonction des disponibilités (grilles, tables, bancs...)

- Participer aux frais de l'apéritif, à l'exclusion de tous autres frais.

Pour les associations souhaitant participer à cette journée intercommunale des Associations du dimanche 13 septembre à St Bauzille, prendre directement contact avec la mairie de St Bauzille :

oms.st.bauzille@orange.fr
mairie : 04 67 73 31 84
mairie.st.bauzille@wanadoo.fr

Réunion d'organisation avec les associations
mardi 30 juin à 19h
à la salle des rencontres de St Bauzille

T SUMÈNE LA SECRÈTE

Le lancement de cette « Semaine de l'Architecture à Sumène », du 18 au 23 Mai, s'est fait en Fanfare (suménoise !), et avec le concours de l'association théâtrale *Cycle 28*. Dans la semaine, de nombreux Suménois se sont lancés sur les pas d'Anne Marie Llanta, architecte-urbaniste au CAUE du Gard, dans une visite insolite du village. Son regard « extérieur » a permis d'apprécier des détails habituellement ignorés. Tout au long du parcours, l'association *La Voûte* avait mis en place quelques surprises : des lavandières en échasses, une fraise-pêcheur (en couverture), des voltigeurs sur façade, et bien d'autres. Ont été particulièrement appréciés : l'ancien chemin de ronde des Erbuns et son prisonnier oublié (!) ainsi que la visite du parc du Domaine de Tarteron et l'exposé de son propriétaire, Etienne de Clercq.

Des petits groupes ont participé à des ateliers d'écriture : des textes que nous vous ferons découvrir au fur et à mesure des bulletins.

Le jeune public a pu s'essayer au Graff avec l'association *Fad'art* et au Slackline avec l'association *Aquilibre* et découvrir Sumène autrement au travers d'un jeu de piste « *Sumène hier et aujourd'hui* ».

Des cartes postales anciennes prêtées par des Suménois, des photographies et productions plastiques des écoles étaient exposées pendant 15 jours.

Un diaporama sur l'urbanisme et l'environnement du village par Anne Marie Llanta apportait un autre « *Regard sur Sumène* ».

Les curieux ont pu apprécier les démonstrations de savoir-faire :

- *Sculpture « banc »* par Philippe Bizzini,
- *Maquettes en pierre de schiste* par Alain Anxionnat,
- *Calade et blason* par Bruno Castanier et Michel Pintard,
- *Enduit à la chaux* par Dominique Reverdy.

Le mot de la fin fut apporté par une joute des conteurs Kamel Guennoun et Bernard Barbier, accompagnés de l'accordéoniste Marcel Dreux, avec un petit verre à partager à la clé.

Semaine qui, nous l'espérons, aura pu éveiller chez les habitants l'envie de préserver notre beau patrimoine.

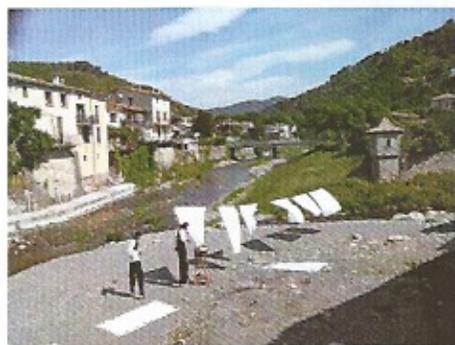
Concours Photos

- Thierry Ribaldone gagnant du 1^{er} prix : Bon d'achat de 100€ à dépenser chez les commerçants suménois. (Ci-contre)

- Chantal Gayaud, 2^e prix gagne une jardinière en châtaignier (Photo en page 2)



Four à calamine et machinerie de l'ancienne mine des deux jumeaux



Atelier d'écriture

C'est en faisant mon tour de ville que je me suis rendu compte qu'elle n'était pas si familière ...

Je découvrais que, d'un certain point de vue, le pont que l'on dit « Petit » n'est pas si petit que ça, et la grand-rue, pas si grande ! Le plan n'est pas non plus si plan ; les racines des platanes lui font des boursoufflures - dangereuses pour les personnes âgées ! La mairie, pourtant dressée en pays cévenol, n'est pas franchement « cévenole » : les tubulures de sa façades ont-elles été dessinées par un autochtone ? Le Rieutord n'est pas tordu quand il traverse la ville ... Le « Champ des compagnons » n'est plus un champ, et mes compagnons de voyage n'y sont jamais venus ! ...

Mais, malgré ses incongruités, ma petite ville leur plairait.

JEAN-PIERRE

COMMISSION SOCIAL

Bonjour à tous

Voici quelques explications sur les budgets votés par le CCAS.

|> 2014

En 2013 l'excédent de recettes était de 3437 euros.

En 2014 les recettes sont de 6777 euros.

Donc petit calcul : 3437 euros d'excédent de recettes en 2013 + 6777 euros de recettes en 2014 moins 2182 euros de charges 2014 = l'excédent de recettes de 2014 est de 8032 euros.

Bonne nouvelle donc !

Pourquoi cet excédent de recettes en 2014 ?

La Mairie verse chaque année au CCAS 3000 euros.

Les nouvelles recettes qui se sont ajoutées sont :

- la recette du Noël Solidaire (organisé en décembre 2014) de 928 euros,
- le versement des indemnités du mois de décembre 2014 de l'ensemble des élus de 2943 euros.

Donc plus de recettes, plus d'argent.

Mais les dépenses ?

Car nous sommes bien d'accord que cet argent est au service des Suménois, ce n'est pas un argent qui doit être thésaurisé (gardé dans un bas de laine).

Les dépenses se répartissent entre :

- les aides financières ponctuelles (aide facture électricité, aide alimentaire ...) = 21 %
- les animations « lien social » (Noël Solidaire, goûter des aînés, goûter maison de retraite, visites avec panier garni pour Noël et visites avec fleurs pour l'été aux personnes isolées) = 65 %
- divers (accidents de la vie, inondations ...) = 6 %
- subventions à des œuvres caritatives = 6 %
- achats administratifs = 2 %

|> 2015

Nous disposons donc pour 2015 d'une somme de 8032€.

A cette somme va se rajouter :

- les indemnités des élus reversées au mois de décembre 2015 soit 2943 euros,
- la recette du Noël Solidaire que nous avons prudemment estimée à 500 euros.

Au vu de l'excédent dégagé, le conseil municipal a décidé de ne pas verser exceptionnellement les 3000€ attribués annuellement du fait de la prise en charge des travaux et de l'aménagement de l'ancienne mairie pour le projet Guichet Unique Communal.

L'enveloppe pour l'aide aux personnes en difficultés a été augmentée à 3000€.

Dans le prochain bulletin nous vous parlerons du projet Guichet Unique Communal et de son budget, il commence à prendre forme, merci pour vos retours et idées donnés lors de la consultation de la population du samedi 30 mai.

A votre service.

Anne Novel, Adjointe au social.



CONSULTATION POUR LE GUICHET UNIQUE COMMUNAL

Le 30 mai dernier les Suménois étaient conviés par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) à l'ancienne mairie. En effet depuis plus d'un an l'équipe du CCAS travaille à la réalisation du Guichet Unique Communal : un projet de lieu de proximité au service de tous les habitants de Sumène.

Peu de locaux communaux se prêtant au projet, c'est dans les locaux de l'ancienne mairie que ce point d'accueil serait envisagé. Samedi matin 30 mai, une cinquantaine de Suménois sont venus rencontrer les représentants de l'action sociale de leur commune pour leur faire part de leurs idées et suggestions sur les services que proposerait le lieu : petits services ou grande aide, lieu d'échanges et de dialogues, lieu d'informations et de conseils, point internet et documentations ou juste une écoute. Nombre d'autres idées ont vu le jour lors de ces échanges : lieu d'exposition, espace ouvert aux activités des associations, point relais-colis, etc.

L'équipe des élus et les membres du CCAS remercient tous ceux qui sont venus les rencontrer et proposeront de nouveaux rendez-vous pour continuer à avancer au plus près des préoccupations des Suménois.

Vous n'avez pas pu vous déplacer le 30 mai et souhaitez donner votre avis, proposer des suggestions : vous pouvez découper le questionnaire ci-contre et le déposer en mairie avant le 15 juillet.



AU FEU !

Chaque année, 25 000 hectares sont détruits dans toute la France, dont 80% dans le Sud-Est ; c'est notre patrimoine qui part en fumée ! Comme d'autres départements du pourtour méditerranéen, le Gard est particulièrement exposé au risque incendie. Chaque fois que vous allumez un feu : barbecue, incinération de végétaux - y compris lorsque vous allumez une simple cigarette - votre responsabilité est engagée. Lisez attentivement ces quelques prescriptions. Elles vous aideront à maîtriser les risques du feu, à sauvegarder notre environnement et à éviter des sanctions !

• Si vous êtes un simple usager ou promeneur : dans les espaces boisés, il est interdit toute l'année de fumer ou de jeter des objets pouvant provoquer un départ de feu.

Débroussailler est une obligation légale

Propriétaire ou ayant droit d'un terrain bâti, situé à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des espaces naturels combustibles, vous êtes concerné par le débroussaillage, indispensable à la non-propagation du feu. Les dispositions à respecter sont définies par le code forestier, ainsi que l'arrêté préfectoral en vigueur.

• Si vous êtes propriétaire d'un terrain situé à moins de 200m d'un espace naturel (bois, lande, maquis, garrigues, plantations ...), vous devez respecter cette réglementation :

	Périodes d'autorisation d'incinération											
	janvier	février	mars	avril	mai	15 juin	juillet	août	15 septembre	octobre	novembre	décembre
Brûler des végétaux coupés	possible (*) sans déclaration	possible (*) avec déclaration					INTERDIT			possible (*) sans déclaration		
Brûler des végétaux sur pied	possible (*) avec déclaration					INTERDIT			possible (*) avec déclaration			

(*) excepté si le vent souffle à 20 km/heure ou plus.

EN DEHORS DE LA PÉRIODE D'INTERDICTION TOTALE (15/6 AU 15/9), VOUS DEVREZ : |> FAIRE UNE DÉCLARATION D'INCINÉRATION À LA MAIRIE |> PRÉVENIR LES POMPIERS LA VEILLE OU LE MATIN MÊME AVANT L'OPÉRATION (18 OU 112) |> EFFECTUER LA MISE À FEU UNIQUEMENT SI LE TEMPS EST CALME (VITESSE DU VENT MESURÉE PAR MÉTÉO FRANCE INFÉRIEURE À 20KM/H : 08 92 68 02 30) ET PENDANT LA JOURNÉE (JUSQU'À 1H AVANT L'HEURE LÉGALE DU COUCHER DU SOLEIL) |> DISPOSER À PROXIMITÉ D'UN MOYEN D'ALERTE ET D'UNE RÉSERVE D'EAU AVEC DISPOSITIF DE PUIVÉRISATION |> NE PAS QUITTER LA ZONE AVANT EXTINCTION COMPLÈTE DES FOYERS (ELLE DOIT ÊTRE EFFECTIVE 1H AVANT L'HEURE LÉGALE DU COUCHER DU SOLEIL).

Guichet Unique communal : Rapportez vos idées à la Mairie avant le 15 juillet 2015

Quels services ou informations aimeriez-vous trouver dans ce lieu ?
Cochez ceux qui vous semblent utiles ou numérotez-les par ordre d'importance de 1 à 20, 1 étant le plus utile

- de l'information sur des emplois ou des formations rémunérées
- de l'aide pour la réalisation d'un projet professionnel ou associatif
- la liste des professionnels de santé et d'urgence présents sur la commune
- les divers services administratifs ou sociaux présents sur la commune
- les contacts des services non présents sur la commune
- la liste des artisans de Sumène
- la liste des associations existant sur la commune
- la liste des manifestations culturelles ou sportives se déroulant sur la commune
- la liste des logements disponibles
- de l'information concernant les aides à l'amélioration de l'habitat
- une aide administrative pour prendre RV avec un service ou rédiger un courrier
- une aide à la recherche sur internet ou un atelier d'initiation à l'informatique
- un service de covoiturage
- des journaux, des revues à consulter
- une bibliothèque (antenne de la médiathèque - bibliobus)
- une aide à la parentalité
- des conférences et débats sur des sujets de société en présence de spécialistes
- une écoute amicale ou psychologique
- une bourse d'échange de petits services
- une boîte à idées
- autre chose ?



UN REDOUTABLE PRÉDATEUR !

Aedes albopictus est un moustique tropical plus connu sous le nom de « moustique tigre » qui peut transmettre le chikungunya et la dengue.

Le moustique tigre est tout petit (moins de 7 mm, plus petit qu'une pièce de 1 centime d'euro), très noir avec des zébrures blanches sur le corps.

A l'heure actuelle il n'y a pas d'épidémie de dengue et de chikungunya dans notre région. Mais nous devons tous agir pour éviter sa prolifération par des gestes simples au quotidien et nous protéger contre ses piqûres.

La femelle pond ses œufs sur la partie sèche qui jouxte une surface d'eau et ceci dans toutes sortes de réceptacles : vases, fûts d'eau de pluie, pneus usagés, pièges à sable des bouches d'égouts, creux d'arbres en eau, etc.

La mise en eau de ces gîtes par la pluie permet le développement des larves et, après quelques jours, l'émergence des adultes.



C'est donc à chacun de nous d'être vigilant :

- il faut détruire les larves, pour éviter qu'il se reproduise. Pour cela supprimer les eaux stagnantes sur les terrasses et dans les jardins (soucoupes des pots de fleurs, vases, gouttières mal entretenues, pneus usagés, etc.).
- Couvrir de toile ou de tissu toutes réserves d'eau.

- les personnes se rendant dans des pays où il y a le chikungunya et la dengue doivent se protéger des piqûres de moustiques, dans ces pays mais également à leur retour s'ils résident dans le sud de la France.

Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique, et tous les moustiques ne sont pas des moustiques tigres.

UN PROJET DE LIEU DE PROXIMITÉ AU SERVICE DES HABITANTS

Quel nom lui donneriez-vous ? Plusieurs réponses possibles

- L'Espace pour tous
- le GUS (Guichet Unique Suménois)
- l'Escale
- le Rendez-vous
- le Déclic
- le Lien
- la Place
- la Ressource
- la Bouleterie
- le Coup de Pouce
- le Point Info
- le Passage
- la Rencontre
- Ancienne Mairie
- Espace Aubrac
- le Pop Corner
- Point Ressource
- l'Oustal pour Tous
- le Trait d'Union

Autre:

.....



MARCHÉS

Les 22 juillet
et 12 août,
le marché aura
lieu sur la Placette



EXPOSITION

Depuis le 3 juin et jusqu'au 31 juillet, au rez-de-chaussée de la Mairie, l'exposition « Flore et faune de la vallée du Rieutord », organisée par l'association Val de l'Elbès et la Mairie est visible aux heures d'ouverture de la Mairie.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Elle aura lieu cette année pour la 1^{ère} fois sur la Placette le **19 juin** à partir de 18h30.

Au programme : Les refrains à disques, Namaspamous, N.I.C.K Frères de chaussures, Juan Manchot : chanteur à problèmes, Gondwana, Superbloc et Tocacake.

Buvette et restauration sur place.



VIE LOCALE

Rendez-vous :



La mairie de Sumène vous propose son « Rendez-vous » de l'été qui aura lieu comme l'année dernière dans le jardin de la mairie et au Champs des compagnons le **Dimanche 30 août 2015**.

Au programme :

Aux alentours de 15h30 : Pétanque détente pour petits et grands, pro et/ou amateurs au Champs des compagnons

- Buvette au profit de l'amicale bouliste.

A partir de 19h30 : dîner partagé dans les jardins de la mairie ; chacun apporte son plat salé et/ou sucré préféré à faire découvrir aux autres et une boisson.

A la tombée de la nuit : projection en plein air dans le parc Lucie Aubrac du film :

Les garçons et Guillaume, à table !

Comédie sortie en 2013 (1h27min), réalisé par Guillaume Gallienne avec Guillaume Gallienne, Françoise Fabian et André Marcon.

Le premier souvenir que j'ai de ma mère c'est quand j'avais quatre ou cinq ans.

Elle nous appelle, mes deux frères et moi, pour le dîner en disant : « Les garçons et Guillaume, à table ! » et la dernière fois que je lui ai parlé au téléphone, elle raccroche en me disant : « Je t'embrasse ma chérie ». Eh bien disons qu'entre ces deux phrases, il y a quelques malentendus.

Soirée annulée en cas de pluie !



RENTÉE SCOLAIRE

Mardi 1^{er} septembre 2015

Pour le collège : la rentrée des élèves de 6^e est prévue le mardi 1^{er} septembre à 9h et la rentrée des autres classes le 2 septembre.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le système d'inscription au service la restauration scolaire a changé depuis la rentrée de septembre 2014. Il sera désormais à la charge de la Communauté des Communes.

Les familles souhaitant inscrire leur enfant à la cantine doivent obligatoirement remplir une fiche de renseignements.

Afin de garantir un repas pour chaque enfant, il est indispensable et nécessaire de procéder à la réservation des repas. La réservation des repas peut se faire à l'unité, à la semaine ou au mois.

2 possibilités s'offrent à la famille pour réserver les repas : - Réservation au guichet de la Communauté de Communes - Réservation via Internet dans l'« Espace famille »

Le paiement s'effectue directement au guichet au moment de la réservation. Plusieurs modalités de paiement sont à votre disposition : carte bleue, chèque ou espèces. Un reçu est alors délivré. Le système est sécurisé. La famille peut à tout moment approvisionner son compte de la somme de son choix sans pour autant réserver de repas (à tout heure excepté de 2h à 6h du matin).

Tous les repas réservés et non annulés seront facturés sauf les jours où l'enfant est absent de l'école et sur présentation d'un justificatif médical. En cas d'imprévu, prévenir tôt le matin (messagerie téléphonique sur le numéro de la Communauté de Communes 04 67 73 78 60).

Pour plus d'informations, vous adresser en mairie.



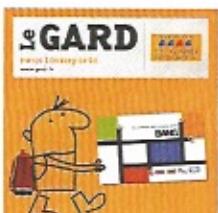
TRANSPORT SCOLAIRE

2014-2015

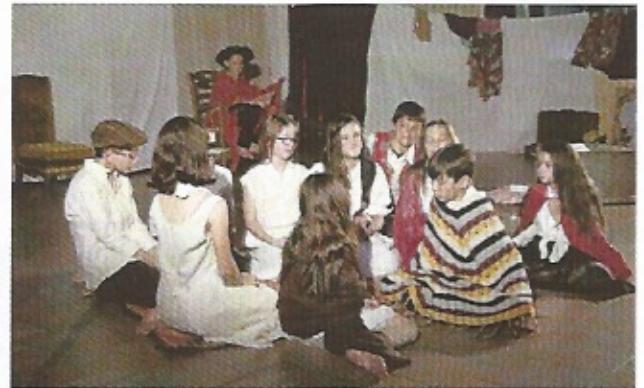
« Si j'ai déjà une carte Edgard, je la garde et je me réinscris sur gard.fr dès le 2 juin.

Si je n'ai pas de carte : je m'inscris sur gard.fr dès le 2 juin.

Si je n'ai pas internet, je passe à la mairie. »



PROJET THÉÂTRE à l'école publique



Cette année, comme chaque année depuis 7 ans, la classe des plus grands a travaillé à la mise en scène d'une pièce de théâtre avec leur maîtresse Corinne Delhay et la metteur en scène, Véronique Coirre, dont la majeure partie des interventions est financée par l'association des parents d'élèves, toujours volontaire aux côtés des enseignants. Ce projet a commencé en janvier 2015.

Cette année, la pièce « Salvador, la montagne, l'enfant et la mangue » nous amenait dans une famille d'Amérique latine, famille nombreuse qui, face à la disparition du père, va se serrer les coudes autour du personnage lumineux de la mère, et tout faire pour que chacun puisse manger à sa faim et parvenir à la réalisation d'un impossible rêve ... Cet hommage à la persévérance et au courage maternel, aux valeurs d'entraide, de solidarité et à l'école comme moyen d'améliorer sa condition est une réussite, tant par le succès que les enfants ont eu à l'occasion des 3 représentations que par le grand bonheur et la fierté ressentis par nos jeunes comédiens.

Lors de la fête d'école de samedi 20 juin, le film des représentations du jeudi 28 mai et vendredi 29 mai 2015 tournera en boucle dans la classe des CM2. Une oeuvre collective sera exposé avec photos et commentaires des enfants qui ont collaboré à ce beau projet. Vous pourrez y lire la satisfaction des enfants d'avoir participé à ce projet au delà des réticences initiales.

Comme chaque année, le théâtre a fonctionné comme support de rencontres, de partages de points de vue, comme lieu de créativité, d'expérience intime et collective, comme espace de rencontre avec ses émotions, ses peurs et ses désirs ... Chacun en sort un peu grandi, un peu transformé et les traces écrites exposées par les enfants montrent à quel point ce type de projet est porteur de valeurs d'entraide, fédérateur, enthousiasmant dans une vie de classe, dans une vie d'élève, dans celle d'un enseignant... Merci donc à tous ceux qui ont pu rendre ce projet réalisable, la mairie, l'APE, la metteur en scène, les collègues enseignants, les familles et bien sûr merci et bravo aux enfants !

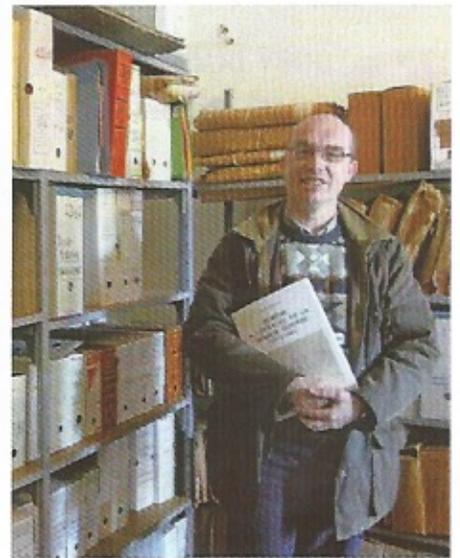
Michel Bresson

Nous avons rencontré ce jour d'élections départementales, dimanche 22 mars, Michel Bresson, 50 ans, professeur d'histoire, marié et père de 2 enfants, Benoît et Roman. Il ne vit plus à Sumène, mais à Pignan, où se trouve le collège dans lequel il enseigne. Son papa Marin était maçon, sa maman Ginette, femme au foyer, vit toujours à Sumène. Michel a vécu son enfance et sa préadolescence au village. Sa famille est native du village et des environs depuis ... longtemps, toujours. Michel a quitté le village une première fois à 14 ans pour être interne dans un lycée à Montpellier. En âge de travailler en 1986, il est parti définitivement. Enfin, définitivement, non justement, car il revient très souvent chez sa maman ou son frère Hubert. D'un tempérament réservé, Michel est une personne discrète. Passionné de l'histoire de Sumène, il nous parle de son « histoire » à lui. Passionné c'est le mot le plus juste car Michel a passé plus de 3 années à consulter les archives, fouiller, enquêter, recouper les informations, pour ensuite écrire « Sumène à l'épreuve de la Grande Guerre (1913 – 1923) »*.

Trois années sur ses temps de loisirs soit une centaine de dimanches et sûrement le même nombre de samedis, sans compter les mercredis et les soirées ... Bref, il a fréquenté, « habité » les archives de notre village. Savez-vous où sont les archives ? Elles se situent au 1er étage de l'ancienne mairie, dans l'ancien appartement du secrétaire de mairie. D'ailleurs au milieu des livres et dossiers vous trouverez encore la salle de bains !

Revenons à Michel. Son livre retrace les biographies des soldats suménois qui sont morts pendant la 1^{ère} Guerre mondiale. L'histoire est la suivante : Michel découvre le site national récapitulant les noms de tous les soldats morts à la guerre 14-18. Il en trouve 80 pour Sumène ; il en manque 9, il décide de les retrouver. C'est ainsi qu'est né le livre. Au-delà de l'histoire de ces soldats et de la Grande Guerre, c'est un peu, grâce à la richesse des archives municipales, de celles du journal L'Éclair et de documents familiaux, de la vie du village, du quotidien des familles qu'il nous livre.

Au moment où j'écris cet article, nous tenons le bureau de vote à l'ancienne mairie. Les résultats des élections départementales ne sont pas encore tombés. Michel m'apprend qu'il y a de cela un siècle, personne ne se présentait avec une étiquette de gauche à Sumène. On y était très majoritairement de droite et royaliste, avec une forte emprise de la religion, et ceci jusque dans les années 50.



C'est dans les années 80 qu'un premier basculement à gauche s'opère.

Ainsi vers 1904, le docteur Fesquet, Conseiller Général du canton, est devenu républicain et a dû partir du village ! (âgé, il est revenu de 1915 à 1918, car on ne trouvait pas de médecin pour remplacer le Dr Cantaloube parti à la guerre). Jusqu'à aujourd'hui nous votions pour le canton de Sumène, et la plupart des conseillers généraux suivants étaient suménois: depuis 1895, il y a eu messieurs Fesquet, Marchand, Roujon, de Ramel, de Clercq, Castanier, Barral, Bresson et Toulouse. Le canton est devenu immense en mars 2015, centré sur Le Vigan et, pour la première fois, nous n'avons plus de Conseiller Départemental issu du canton de Sumène, ce qui est un changement important dans notre histoire politique.

Pour terminer, nous avons évoqué trois anecdotes sur son histoire à lui, ses souvenirs qui ne sont pas écrits dans les livres. Les deux premiers datent de son enfance : les magasins Auméras qui étaient des boutiques où on trouvait toutes sortes d'objets. Il se disait malicieusement à l'époque que l'on ne trouvait jamais exactement ce qu'on voulait, mais toujours le modèle approchant (un peu le Castorama d'aujourd'hui, mais local et sûrement plus éthique !). Autre souvenir, les entrées et sorties d'usines, qui déplaçaient beaucoup d'ouvriers.

Autre anecdote villageoise, celle « de la maison Rouquette » sur la Placette : les jeunes aimaient lui faire des blagues avec son marteau sur la porte, les conscrits muraient son portail d'entrée. Ce pauvre Monsieur Rouquette était l'objet de bien des plaisanteries des jeunes et moins jeunes du village. Je me pose alors la question : qui est le Monsieur Rouquette d'aujourd'hui ?

Notre dernière question a été : vous avez un nouveau projet de livre sur l'histoire de Sumène ?

« Pour l'instant non, mais si quelqu'un a une idée pour la période postérieure à la Révolution (mon cousin Jean-Claude Toureille s'occupant très bien de l'époque antérieure), ... ».

Anne Novel & Pascale Castanier

* actuellement en rupture de stock, le livre pourra être réimprimé s'il y a suffisamment de demandes (s'inscrire à la Mairie).

RUGBY CLUB VALLÉE DE L'HÉRAULT

Voilà la saison bien avancée et l'heure des tournois qui approche à grands pas pour tous les petits rugbymen. Cette saison a vu l'apparition d'une nouvelle section. Nous avons pu nous régaler de voir évoluer ces petits bouts parfois pas encore âgés de 5 ans, sans compter l'apport de plusieurs nouvelles petites joueuses pleines de joie et de talent.

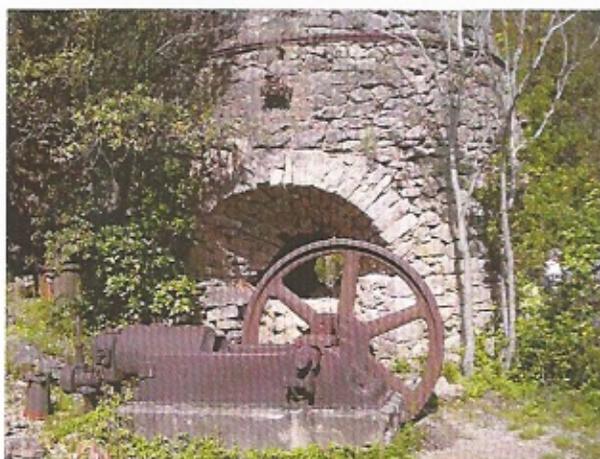
Quel bonheur !

Toutes les sections de l'école de rugby ont été performantes tout au long de la saison que ce soit en u8, u10, u12 ou u14 et c'est avec beaucoup d'ambition et de plaisir que nous les suivrons lors des tournois dans leur quête de coupes et de médailles.



A MICALE BOULE SUMÉNOISE

Le samedi 4 avril avait lieu à Arre les éliminatoires du 10ème secteur pour le championnat du Gard tripléte masculin. Deux équipes étaient présentes et une est sortie des poules..



A LLONS ENFANTS Histoires de mines et de mineurs

L'association *Allons enfants*, vous l'avez sans doute remarqué, travaille cette année sur le passé minier de Sumène. Travail au long cours, puisque les mines de Sumène, Sounalou et les Deux Jumeaux, ont fermé depuis longtemps. Rares se font les souvenirs et les témoignages. Et pourtant : dans presque chaque famille suménoise, au moins un mineur, qui a peut-être laissé derrière lui, un outil à la cave, le récit d'un de ces périls quotidiens évité de justesse, de la camaraderie cimentée par le danger et les luttes, l'obscurité et l'humidité ; ou l'ombre de la maladie, d'une mort précoce, l'inquiétude d'une femme ou la terreur d'un enfant face aux mondes souterrains. Et pourtant, la mine a forgé des caractères, bien trempés, marqué des esprits et laissé son empreinte sur les façons de vivre, de dire et de penser autant que sur les sols et les paysages.

C'est pourquoi nous tenons à rassembler toutes ces bribes d'histoires, si menues soient-elles, pour tenter de comprendre un peu ce monde révolu, avec l'aide de tous ceux qui l'ont connu, de près ou de loin. Ainsi, des associations collègues, voisines et amies nous ont apporté leur aide. Au premier chef, les « Renés » Amargier et leur association *Mémoire du Patrimoine de la Mine des Malines*, qui nous ont offert une conférence puis leur superbe exposition, plus de dix ans de travail de collecte et de recherches, les explications patientes et la bonne humeur en plus. Merci à eux, et aussi à Claude Etienne qui s'est glissé dans leur sillage et nous a fait la surprise d'une « infime partie » de sa collection de lampes de mineurs qui a tout de même rempli le rez-de-chaussée de la Mairie. Merci à Hélène Calmet et Laurent Damais qui nous ont montré le travail de recherche et de restauration de la mine de lignite de Montoulieu par l'association de *Défense et d'Etude du Patrimoine de la Vallée de Montoulieu*.

Nous avons poursuivi notre exploration avec une balade, samedi 9 mai, commentée par Thierry Ribaldone qui a fait une recherche historique sur le site des Deux Jumeaux. Puis une sortie à la Grand'Combe pour une visite guidée de la Maison du Mineur le samedi 6 juin après-midi.

Mais surtout, nous faisons appel à tous les souvenirs de mine et de mineurs pour notre exposition des **20 et 21 septembre** : toutes les contributions, si modestes soient-elles, sont les bienvenues.

N'hésitez pas à nous contacter : Association *Allons enfants*
allons.enfants@hotmail.fr

06 71 41 01 87 ou 06 84 17 54 64



FÊTE VOTIVE

C'est du 14 au 17 août que se tiendra la fête votive. Voici les grandes lignes du programme qui n'est pas encore finalisé mais que vous découvrirez un peu plus tard.

Tout d'abord, la distribution de la fougasse en campagne aura lieu le dimanche 9 août pour les habitants des hameaux environnants et le 14 août, distribution de la fougasse en ville dès 9 heures. L'après midi, grande innovation : en effet les 14 et 15 août vous pourrez assister ou même participer si vous êtes un peu plus téméraire au premier *Toro piscine* sumenois ! Ambiance assurée pour les spectateurs. Après la retraite aux flambeaux emmenée par la fanfare sumenoise, le très réputé orchestre *Olympia* animera la soirée .

Le 15 août, après le convivial repas que vous pourrez prendre sous les platanes, pas question de faire la sieste car le *toro piscine* débutera. Ensuite vers dix huit heures trente, retour au Plan pour applaudir Ricoune avec cette fois-ci toute sa formation. Entraînez-vous et répétez bien tous ses « tubes », Le verre a ballon, La vache, Jean Pierre , etc,etc... car il faudra chanter ! L'orchestre *Greg Aria* terminera la soirée de cette riche journée .

Le 16 août, nos cuisiniers Hélène et Ano vont à nouveau nous concocter un excellent repas à midi pendant qu'auront lieu les « verifs » des caisses à savon de plus en plus nombreuses et originales qui s'élanceront des Lieures l'après midi pour arriver aux abords du Plan. Le grand orchestre *Cocktail de nuit* et son superbe show visuel animeront l'apéritif et la soirée pour votre plus grand plaisir vu la classe de cette formation .



Enfin, le lundi 17 août sera la journée de l'amitié avec son traditionnel repas du soir animé par l'orchestre *Pause Cafe* dont vous pourrez reconnaître la chanteuse Aurélie qui a animé de nombreuses fois notre repas de l'amitié et a même fait un détour dans le jeu de Nogui, « N'oubliez pas les paroles ».

Bien entendu, le **super feu d'artifice**, les concours de boules et de belote, les jeux d'enfants seront là et peut-être même d'autres surprises.

A bientôt pour la fête !



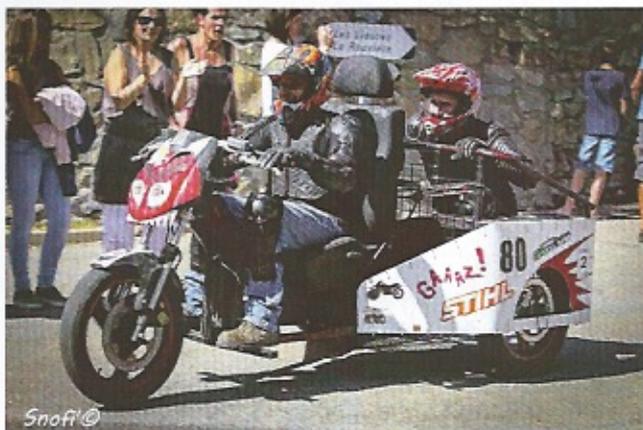
RALLYE DES CÉVENNES

La date du prochain Critérium des Cévennes est fixée au **vendredi 30 octobre 2015** avec une spéciale « La Cadière/ Cézas /St Roman de Codières » comportant 2 passages, un le matin et un dans l'après-midi.

Les riverains nécessitant un laissez-passer sont invités à se faire inscrire en mairie dès à présent.

Les horaires de passages seront aménagés au mieux afin de permettre aux riverains allant travailler de pouvoir circuler.

Les hébergeurs désirant accueillir pilotes, membres de l'organisation et public lors du rallye sont aussi invités à se faire inscrire en mairie pour diffusion d'un listing aux organisateurs. De même pour les associations voulant tenir un stand de petite restauration.



ASSOCIATION « REGARD'AILLEURS »

Situation au mali, mai 2015

Malgré les nombreux affrontements, dans le nord, entre groupes rebelles ou contre l'armée malienne, le calme, dans le sud, est revenu, chacun vacant à ses occupations, comme avant.

Le 15 Mai, tous les protagonistes maliens du conflit en cours, se sont retrouvés à Alger, en présence de représentants de l'ONU et de l'Union européenne, pour parapher un document conduisant à la solution des conflits actuels ! La signature de ces accords devant avoir lieu plus tard à Bamako.

Grâce à Internet et à la présence au Mali d'Armand Kassogué, correspondant responsable, l'association *Regard'Ailleurs*, épaulée par le département et la commune, parachève actuellement la mise en place d'un réseau de bornes fontaines, mettant à disposition de tous les habitants du village de Kokolo, sur le plateau Dogon, une eau potable. Un deuxième forage va être équipé d'une pompe immergée, activée par des panneaux solaires. Cette pompe va alimenter un deuxième château d'eau, qui sera relié au premier, et qui, au passage, alimentera une cinquième borne-fontaine.



Ce projet s'inscrit dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (O.M.D.), par lesquels l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.) engage tous ses pays membres, et leurs collectivités, à coopérer, pour que tous les humains puissent bénéficier d'une eau potable.

C'est un honneur, pour nous, Suménois, de participer à de tels projets !

Associations de Sumène pensez à venir signaler toutes modifications de statuts, bureau, nom etc., ou tout simplement vous faire connaître en mairie ! Ceci afin de nous permettre de tenir la liste à jour et pouvoir vous transmettre toutes les informations qui vous concernent.

UNE ASSOCIATION QUI A LA PÊCHE

Après quelques années de mise en sommeil la *Société de pêche AAPPMA* de Sumène est bien réveillée...comme en témoigne le succès des manifestations organisées en 2014. Les Suménois ont répondu présents et nous tenons à les remercier chaleureusement de leur participation.

En effet, dès le mois de mai, la fête de la pêche a réuni plus de 150 personnes au cours d'une journée qui a permis aux enfants de découvrir et de pratiquer la pêche à la truite et qui s'est clôturée dans la soirée autour d'un repas pris en commun. Puis, en fin d'année, la qualité du programme proposé pour le loto du 21 décembre a attiré l'affluence des grands jours.

La saison 2015 démarre avec la vente des cartes de pêche qui sont disponibles à l'office du tourisme. Elle s'est poursuivie le 30 mai avec une nouvelle édition de la fête de la pêche, qui a proposé, à nouveau, la pêche pour les enfants ainsi qu'un concours de belote et un repas festif. Nous remercions bien sincèrement tous ceux, et ils sont nombreux, qui nous ont apporté leur soutien et leur participation pour remettre en activité la société de pêche de Sumène et espérons vous retrouver encore plus nombreux pour partager notre plaisir et mettre en valeur le patrimoine de nos rivières.



18^{ES} TRANSES CÉVENOLES

Les samedi 25 & dimanche 26 juillet prochains se dérouleront dans notre village les 18^{es} Tranes Cévenoles, organisées par l'association Les Elvis Platinés.

Un festival repensé, renouvelé, qui a pour ambition de réoccuper le village dans son intégralité. Un événement qui se veut plus que jamais populaire, familial et ouvert à l'ensemble des publics, habitants de Sumène et d'ailleurs.

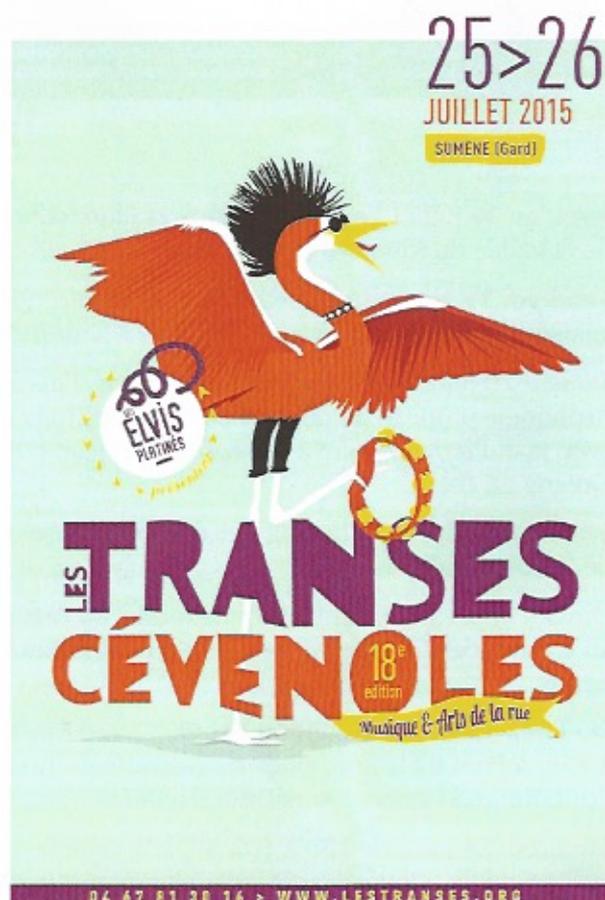
Plusieurs innovations au programme : la première, et non pas la moindre, c'est l'arrêt des concerts sur le Champ des Compagnons. Après 20 années de concerts non-stop sur ce site depuis 1996 (année de la venue des Wailers), l'association a décidé d'envisager les soirées musicales d'une autre manière, en transférant les concerts sur la place du Plan, sur le modèle de ce qui se faisait les trois dernières années lors des soirées de clôture du festival, mais avec une scène recentrée et plus étoffée techniquement. Ces soirées deviendront dorénavant gratuites. La couleur musicale et la qualité des groupes proposés seront du même acabit que ce qui était proposé précédemment : de la chanson rock de l'ami Dimoné à l'afro-funk du franco-togolais Vaudou Game, en passant par le folk cajun énergique des québécois de Canailles, le spectacle sera au rendez-vous, pour le plaisir de tous !

Autre innovation : la transformation du Parc Lucie Aubrac en espace « jeune public ». Un lieu dédié aux enfants, toute la journée, avec un spectacle de rue pour les familles, un bar à sirops et des animations ludiques et créatives organisées en collaboration avec le Centre Social Agantic de Ganges.

Dans le village, le festival s'exporte « rive droite ». Avec deux nouveautés : le samedi 25 juillet, un concert de musiques du monde en acoustique à l'Église de Sumène avec le chanteur marocain Hanas Habib (chants d'Orient). Et durant les deux jours, la Salle Ferrier sera occupée : il s'y déroulera les Causeries des Tranes, espace de discussion et de rencontres où nous aurons le loisir d'évoquer les questionnements inhérents aux métiers de la Musique, mais où nous interrogerons également la question de la politique culturelle en milieu rural. Des concerts y auront lieu en journée, et notamment la chanson jazz québécoise de Benoit Paradis Trio.

Les concerts au Temple seront également reconduits les deux jours, avec notamment une carte blanche aux montpelliérains du Skeleton Band qui viendront dérouler leur univers folk-blues inspiré de Tom Waits.

Les arts de la rue seront toujours à l'honneur, dans tout le village : sur le Plan, à la Gare, dans le Parc, mais aussi des spectacles déambulatoires, notamment avec la Batucada



nîmoise Zangao Bateria et d'autres formes allant du théâtre au cirque, avec toujours cette exigence indispensable de proposer des spectacles de qualité pour tous.

Sur le Plan, qui restera un des endroits centraux du festival, une attention particulière sera portée à l'accueil du public, avec des stands divers et variés, des animations, des espaces de buvette et de restauration proposés par l'association, et surtout une scénographie particulière autour du thème du livre, proposée par la jeune artiste Camille Allain-Dulondel. Depuis le mois de février, cette scénographie se construit de manière participative dans nos locaux de la Filature du Mazel à Notre-Dame de la Rouvière, avec des bénévoles et des habitants des Cévennes.

Cette 18^e édition sera donc particulièrement novatrice. Alors qu'on parle de crise de la Culture, de désengagement des pouvoirs publics, de détérioration du lien social, les Elvis Platinés ont pris le parti de lutter contre le défaitisme ambiant en réorientant le festival, en réaffirmant ses grands principes qui sont de proposer un événement populaire, où la convivialité et le plaisir d'être ensemble sont des valeurs fortes. Un événement qui mobilise des collaborations fertiles entre acteurs locaux, qui défend la diversité culturelle, met en avant plus que jamais les artistes émergents, et qui promeut une relation de proximité forte entre artistes invités, bénévoles, publics et habitants.

Retrouvez toute la programmation sur www.lestranes.org, ou auprès de l'association 04 67 81 57 90 – contact@leselvis.org



Jusqu'au 31 juillet : exposition sur « la Flore et le Faune de la Vallée du Rieutord (voir p. 15)

Vendredi 19 juin, à la Placette, Fête de la Musique, organisée par l'association « 7 A Sumène » (voir p. 15)

Samedi 20 juin, à 17h au Prieuré de Cézas, l'association Asphodèle propose un concert de chansons françaises avec Jean-Pierre Renaud à l'accordéon et Jean-paul Goigny au chant.

Samedi 20 juin, dans la cour des écoles publiques, fête de l'école publique.

Dimanche 21 juin, à la Halle aux Sports, au Passit et au Champ des Compagnons, de 9h à 20h, tournoi de basket.

Du lundi 22 au vendredi 26 juin, 9h/12h et 13h/17h, à 17h, à Pont d'Hérault, stage de Décor et de Trompe-l'œil. Roland Lamon - Académie du Décor Peint.

Mercredi 24 juin, de 18h à 19h 30, à la salle de la Sécurité Sociale, atelier informatique organisé par Allons-Enfants. Renseignements et inscriptions au 06 71 41 01 87.

Vendredi 26 juin, au Passit, de 17h30 à 20h, Assemblée Générale annuelle du Basket.

Vendredi 26 juin, sur les bords du Rieutord derrière le Digueudan, soirée champêtre, avec Pena et feu de la Saint Jean, organisée par Pena Taurine « Toro Castano ».

Samedi 27 juin, en soirée, au Passit, théâtre « Maman, y'a papa qui bouge encore » par la troupe d'amateurs « Boulevard du viganais » du Vigan.

Mardi 30 juin, à 19h réunion de préparation de la Journée intercommunale des Association à la salle des rencontres de Saint Bauzille de Putois (voir p. 10)

Samedi 4 juillet, à partir de 19h, soirée festive au Castanet, repas, animation et feu de la Sait Jean, organisée par l'association Les amis de Cédéon.

Dimanche 5 juillet, à 17h30 au Temple, concert de musique classique (piano et chant) organisé par Philippe Coubes et l'association Regard'Ailleurs.

Mercredi 8 juillet de 18h à 19h30, à la salle de la Sécurité Sociale, atelier informatique organisé par Allons-Enfants. Renseignements et inscriptions au 06 71 41 01 87.

Samedi 11 juillet à 17h au Prieuré de Cézas, l'association Asphodèle propose un concert de vieilles chansons françaises avec le groupe « La Guiguinche », violon, accordéon et trompette.

Dimanche 12 juillet, 20^e édition de la Course de Côte, organisée par l'ACAM.

Mardi 14 juillet, à 11h, au parc Lucie Aubrac, cérémonie de la Fête nationale, fanfare de Sumène et chorale « Les Soyeux ».

Du dimanche 19 au vendredi 24 juillet, stage résidentiel de yoga à St Roman de Codières, organisé par l'association Om Sweet Om.

Mercredi 22 juillet à 17h au Prieuré de Cézas, l'association Asphodèle propose une pièce de théâtre « La fleur de Cagadou » avec la compagnie « Les Bourbouillades ».

Samedi 25 et dimanche 26 juillet, au Plan, Tranes Cévenoles, organisées par Les Elvis Platinés. (voir p. 21)

Du jeudi 13 au dimanche 16 août, au Plan, Fête votive organisée par le Comité des fêtes. (voir p. 19)

Dimanche 16 août, à 17h au Prieuré de Cézas, l'association Asphodèle propose un concert de musiques et chants « Folk Latino » avec le trio de Las Aves.

Du lundi 17 au jeudi 20 août, entre 16h et 20h, au Champ des Compagnons, la Caravane de l'Animation et le vendredi 21 août, soirée grillades entre 17h et 22h.

Samedi 22 août, repas de quartier à Cap de Ville.

Dimanche 30 août, « Rendez-Vous » organisé par l'équipe municipale. Concours de boules, repas partagé et soirée cinéma en plein-air. Champ des Compagnons et jardin de la mairie. (voir p. 15)

Dimanche 13 septembre, de 10h à 17h, à St Bauzille de Putois, Journée Intercommunale des Associations.

Mardi 15 au jeudi 17 septembre, aux Halles du Vigan, braderie organisée par l'association Regard'Ailleurs.

Samedi 19 septembre, au Prieuré de Cézas, l'association Asphodèle propose une journée d'animation autour de l'occitan avec Véronique Fiol.

Samedi 20 et dimanche 21 septembre, à la salle Ferrier, exposition « Sumène et ses mines », à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, organisée par l'association Allons-Enfants.

Lundi 21 au vendredi 25 septembre, 9h/12h et 13h/17h, à Pont d'Hérault, stage de Décor et de Trompe-l'œil. Roland Lamon - Académie du Décor Peint.

Samedi 26 septembre, à 18h, dans la cour de l'école publique, représentation de « L'Ogrelet », théâtre conté, par la Compagnie Provisoire, tout public à partir de 10 ans. Représentation organisée et offerte par le Théâtre de l'Albarède.

Lundi 19 au vendredi 23 octobre, de 9h à 12h et de 13h à 17h, à Pont d'Hérault, stage de Décor et de Trompe-l'œil, organisé par l'Académie du Décor Peint, et animé par Roland Lamon

ÉPICERIES

• Chez Isa devient **Chez Liva** (contraction de Lison et Eva les noms des filles de Géraldine).

Depuis le 1^{er} avril (et ce n'est pas une blague !) Isabelle Dejean est remplacée par Géraldine Dupont à l'épicerie de la rue des Tilleuls

• Ouverture **Chez Tony**

Suménois depuis longtemps nous venons de rouvrir l'épicerie ex «Vival», maintenant «Chez Tony». Epicerie datant de Robert Accaries, pour qui j'ai travaillé pendant ma jeunesse et qui m'a donné l'envie et la passion de ce métier. Nous travaillons au maximum avec les producteurs Suménois et de nos vallées ou de la région, tout en essayant d'avoir des prix abordables. Sumène compte énormément pour nous, et par sa valorisation économique ou touristique, nous voulons aussi continuer à la faire vivre ainsi que la Grand'rue. A bientôt à l'épicerie.

Tony Genot

Etat civil

Naissances : Gabin LUCAS, né le 14 mars
Tom SALLES, né le 17 mars
Marceau GUITEL LE BRUSTIEC, né le 18 mars
Rozenn LEPESANT, née le 16 avril
Jean BURET, né le 13 mai.

Mariages : Yanick VAYSSETTES et Cécile DIENNE, le 06 juin
Anthony MENARGUEZ et Stéphanie SCHREIBER, le 06 juin

Décès : René PARRE, le 07 janvier
Jacques BASTIDE, le 02 février
Jack MARCOU, le 13 février
René DURAND, le 17 février
Sylvain ROUZIES, le 22 février
Maurice CAUSSE, le 06 mars
André LAPORTE, le 23 mars
Etiennette BOISSIERE, le 06 avril
Raymonde ROUZIES, née REILHAN, le 10 mai
Robert FINIELS, le 22 mai
Chantal DALLE, née JOURDAN, le 28 mai

Libres opinions

Lors des votes des budgets, au conseil municipal du 30 mars 2015, les élus de la minorité ont voté contre ou se sont abstenus.

Nous ne pouvons approuver les budgets réalisés en 2014, budget général et budget de l'eau et de l'assainissement pour entre autres les raisons suivantes : l'équipe municipale précédente avait budgétisé différentes réalisations comme la remise à niveau des locaux de l'ancienne mairie, le projet RD II avec la réfection du bitume depuis le Pont Petit jusqu'à la vierge et la mise en sécurité piétonnière de l'avenue du Vigan, et enfin la phase 1 de la station d'épuration (STEP).

Ces projets n'ont pas été réalisés non pas par manque de financement, puisqu'ils étaient inscrits au budget, à un ajustement près suite à la non-obtention d'une subvention sur le projet RDII, mais par une remise en cause des solutions techniques de ces projets.

Pour les budgets prévisionnels 2015, si les projets STEP et RD II vont enfin être réalisés, nous déplorons une augmentation non négligeable des frais de

personnel, des choix timorés ou inconsidérés dans les investissements, à savoir des travaux à minima à l'ancienne mairie, alors qu'une remise aux normes des locaux serait nécessaire ; idem pour la salle du Diguedan alors qu'une réflexion de fond s'impose pour cette salle : climatisation, insonorisation, réfection de la cuisine, etc, mais il s'agit là de projets à long terme. A contrario, l'investissement, décidé, dans l'achat d'une mini-pelle ne devrait pas résoudre tous les besoins d'engins mécanisés de la commune, mais plutôt apporter une augmentation des frais de fonctionnement.

Nous exprimons simplement nos désaccords quand nous pensons que les choix exposés ne sont pas dans l'intérêt général des suménoises et suménois et cela sans faire d'opposition systématique car nous approuvons toutes les délibérations qui nous paraissent bénéfiques à la commune.

Au plaisir d'échanger avec vous.

*Hélène Goudin, Sonia Ferreres,
Ghislain Pallier, Christian Tourelle*



Liberté • Égalité • Fraternité

Mairie de Sumène

04 67 81 30 05
Fax : 04 67 81 33 79
mairie-de-sumene@wanadoo.fr
www.sumene.fr

Ouverture au public : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Numéros utiles

La Poste		04 67 81 30 57
Trésor public (Le Vigan)		04 67 81 01 46
Sous-préfecture		04 67 81 67 00
Gendarmerie	17 ou	04 67 81 30 01
Pompiers	18 ou	04 67 81 79 55
	A partir d'un portable	112
Samu		15
Docteur Monney		04 67 81 32 84
Pharmacie Schoenig		04 67 81 35 60
Infirmiers	J.P. Veit	04 67 81 34 64
	M. Paul	06 21 58 15 16
	M. Gervais	04 67 81 48 34
Assistante sociale		04 66 77 09 10
Permanence de Mme Reilhan sur RDV	le mercredi a.m.	
Maison de retraite		04 67 81 30 86
Allo Meteo		08 92 68 02 30
Office de tourisme (Sumène)		04 67 81 30 16
Fax - Photocopies : Tabac Presse		04 99 52 94 63
Conciliateur de Justice		06 48 16 13 87
	conciliateur.ndlr@orange.fr	

Point Web gratuit

A L'OFFICE DE TOURISME

Horaires d'ouverture : du 15 juillet au 26 août

- Lundi matin : 9h-12h et Jeudi matin : 9h-12h
- Mercredi matin : 10h-12h animation sur le marché, 10h-11h30 visite du village (sur réservation au 04 67 73 00 56) suivie d'une dégustation de produits locaux.
- En dehors de cette période, l'office est ouvert les mercredis et jeudis de 9h à 12h.

Permanences & rendez-vous

Permanence du maire : Jérôme Morali
le mardi de 16h à 18h30 sur rendez-vous
Permanence des adjoints sur rendez-vous

- 1^{re} Adjointe : Pascale Castanier
Présidente Commission
Economie-Finances
- Adjoint : Richard Leprovost
Président Commission
Communication-Démocratie locale
- Adjointe : Anne Novel
Présidente Commission Social
- Adjoint : Gilbert Laurans
Président Commission
Urbanisme-Environnement
- Adjointe : Tania Mercereau
Présidente Commission
Culture-Sport-Tourisme

Nous vous remercions de préciser
l'objet du RDV afin de répondre
au mieux à votre demande.

- Conseillers départementaux

Secrétariat : 0466767809

Martin Delord : martin.delord@gard.fr

Hélène Meunier : helene.meunier@gard.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JÉRÔME MORALI
DIRECTRICE DE RÉDACTION : PASCALE CASTANIER
COORDINATION, CONCEPTION, ILLUSTRATIONS,
RÉALISATION : ISABELLE COLLUMEAU
CRÉDITS PHOTO : A. ANDRIEU, M. TEISSERENC,
P. CASTANIER, I. BOISSON, IC, LES ASSOCIATIONS...
IMPRESSION : WILLIAM-AGR@ORANGE.FR
IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ
TIRAGE : 1100 EXEMPLAIRES
DÉPÔT LÉGAL JUIN 2015

PROCHAIN NUMÉRO

Particuliers, associations,
pour une publication dans le prochain
numéro : envoyez vos textes et photos
à « journal@sumene.fr »
ou déposez-les en mairie
avant le 20 septembre 2015.

Les fichiers en PDF ne sont pas
exploitables pour la mise en page,
merci de nous faire parvenir
les textes au format .doc, .txt ou .odt
et les images au format .jpg